



Air France



23 mars 2022

Déclaration au CSEC

Sans la demande de révision de l'accord NAO 2021 initiée par la CFE-CGC UNAC avant la crise ukrainienne, l'entreprise n'aurait jamais ouvert les négociations NAO 2022, alors que les salariés subissent de plein fouet l'inflation depuis novembre 2021.

Nous nous félicitons du geste fait envers tous les salariés d'Air France : l'augmentation de 8 % des IKV, IKD et IKS.

Seconde mesure, la prime PEPA fut et sera perçue fin mars 2022 par 71 % des salariés du sol mais **29 % en sont exclus**. Paradoxe de la situation et de la philosophie de cette prime, 27 % de salariés non-cadres, n'ayant pas bénéficié de cette prime, ont touché l'indemnité inflation de 100 euros !

La CFE-CGC n'oublie pas les salariés exclus du dispositif de la PEPA, c'est pourquoi nous continuons de demander à la Direction qu'une prime équivalente leur soit versée.



59 % des cadres n'ont pas touché la PEPA. Ne sont-ils pas concernés par l'inflation ? Depuis 2020, la rémunération des cadres forfaitisés est plus fortement impactée par l'activité partielle. Ils ont travaillé sur leurs jours d'activité partielle et, malgré cela, les managers ont su conserver la dynamique, la cohésion des équipes et une continuité de service pendant les confinements, l'activité partielle et les départs en PDV.

L'engagement du management est resté inébranlable dans un contexte de crise inédite pour affronter les défis passés et à venir de l'entreprise. Quel geste de gratitude leur est envoyé ? Sont-ils condamnés à être sacrifiés ?

La CFE-CGC demande à la Direction l'ouverture de négociation sur la rémunération des cadres.

Nous citerons une citation qui doit avoir du sens : « Le dialogue est un élément clé pour pouvoir ensemble sortir de la crise que nous traversons ».

Les équipes CFE-CGC
Dans l'action et pas dans le blabla !



CFE-CGC Air France

Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org



